

Procès verbal

Conseil communautaire

13, Rue Croix Grand-Père à Saint-Erme

Jeudi 29 septembre 2022

18h00

Nombre de membre :

En exercice : 64

Présents : 40

Pouvoirs : 5

Votants : 45

Absents : 19

Présents :

ALLART Laurent, ALLUCHON Jean-Maurice, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BOULANGER Pierre-André, CALMUS Philippe, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, EVRARD Dominique, FERRET Nathalie, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LEMEME Aurélien, LICETTE Gérard, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MARLIER Francis, MESSIEUX Lionel, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, RASERO Philippe, RASSIN Patrick, REDMER Régine, RENARD Hubert, VERHOESTRAETE Olivier, VIANO Daniel, WIART Benoit, SERIN Denis, BOYER Béatrice, GANDON Bernard, REDMER Frédéric, VANNOBEL Christian

Pouvoirs :

CAUJOLLE Sandrine par DEHOVE Claude, LACHAMBRE Didier par LORAIN Alain, MAINRECK Estelle par BARTELS Patrick, MALINOWSKI Alain par MOUGENOT Paul, LEFEVRE Liliane par VANNOBEL Christian

Absents/Excusés :

BOLLINNE Hervé, BOTTIN Jean-Louis, COULBEAUT Béatrice, FERON Didier, LECUYER Damien, LEGRAND Colette, MITOUART Caroline, MOMEUX Pierre, PRESTAIL Alexandre, TIMMERMAN Philippe, VAN DEN AVENNE Urbain, WEHR Alain, ZIOMECK Mickaël, MATHIS Marie-Anne, CAVEL Olivier, LEVASSEUR Stéphanie, PHILIPPOT Claude, RAVAUX Martine, RINCHEVAL Johan, THIRAUULT Damien, ROBERT Damien

Intervention de Jean Charles Métras, directeur Aisne THD

 [AISNE THD - PPT CC CHAMPAGNE PICARDE.pdf](#)

Présentation Campus connecté (Barbara)

 [présentation campus connecté 29/09/22 .pdf](#)

Monsieur Rassin a connaissance que certains jeunes du territoire n'ont pas eu de propositions acceptées sur Parcoursup.

Barbara conseille de toujours faire un vœu sur Parcours sup en formation à distance. Ce dernier sera toujours retenu.

il est précisé à Monsieur Cordelette que le Campus connecté peut faire de l'accompagnement individuel et la formation pour un projet de reconversion professionnelle (éligibilité CPF)

M LORAIN conclut la présentation en rappelant à tous les maires et délégués de ne pas hésiter à contacter Barbara ou à faire connaître le Campus connecté auprès des jeunes de leur commune.

En introduction, Alain WEHR annonce sa démission du conseil municipal de Villeneuve et par récurrence de son poste de délégué communautaire et de vice-président de la Champagne Picarde. Cette décision répond à des motifs strictement personnels. Il exprime avoir beaucoup apprécié travailler avec les services de la Champagne Picarde, toujours dans une bonne ambiance et avec des agents compétents qui font avancer les dossiers.

Une première **conférence des maires de la Champagne Picarde sera organisée le 17 novembre à 18h00.**

Une présentation du projet d'aménagement de la liaison V34/V30 (piste cyclable) sera proposée aux maires. Le sous-préfet monsieur NGOUOTO a demandé à être associé à cette première conférence des maires.

Deux conférences pourraient être organisées annuellement. Le président souhaite que les sujets suivants soient proposés par les maires.

Côté ressources humaines, le président rappelle les départs de Patricia JASION en juin, de Bruno VAN UYTRECKT et de Sandrine FORJAN (France services) cet été.

Le président présente le nouvel.  Organigramme CCCP dernière version (6)_compressed.pdf

Les principales modifications sont les suivantes:

- Jean-Michel POTARD positionné comme responsable des services techniques pour superviser l'équipe verte / un recrutement "Instructeur urbanisme" est lancé pour le remplacer. Il continuera à superviser ce service
- Recrutement "coordination petite enfance" pour assurer la gestion des crèches en régie, la suppléance des directeurs ou des agents absents ainsi que l'écriture du nouveau contrat territorial de gestion(CTG) avec la CAF qui conditionne nos financements pour les 5 prochaines années
- Aurélie Moreau affectée au France services (Faitout connecté) ;recrutement de Florie Carlier pour l'ouverture de l'agence postale intercommunale le 10 octobre.

Monsieur SERIN fait remarquer qu'aucun recrutement ne semble prévu pour le numérique et pour remplacer Bruno qui assurait une médiation importante avec les écoles du territoire. Il regrette également que la Commission numérique ne soit jamais réunie et qu'aucune politique ne soit décidée pour poursuivre le développement du numérique.

Le président répond que la poursuite du développement numérique passera probablement par une réponse à un appel à projet Feder qui pourrait financer des postes existants, un recrutement éventuel et des investissements en faveur du numérique. La réponse à cet appel à projet est en cours d'examen par les services. Une proposition sera faite à l'exécutif.

Sur le plan politique, le numérique ne fera plus partie des délégations de Paul Mougénot. Une nouvelle organisation des délégations aux vice-présidents sera prochainement actée suite au départ d'Alain WEHR.

1. Emprunts : Acquisition terrains ZAE Villeneuve

Par délibération en date du 14 juin 2022, les délégués communautaires ont validé l'acquisition d'une parcelle pour l'extension de la zone d'activité intercommunale de Villeneuve pour un montant de 661 892 €.

La situation financière de la Champagne picarde est saine et les besoins de trésorerie ne sont pas prégnants. L'endettement est très faible (1 seul emprunt).

Toutefois, vu la hausse des taux d'intérêt en cours et la perspective des travaux d'aménagement qui seront également à financer, des propositions de financement bancaire ont été sollicitées. A l'analyse des offres et face aux perspectives de forte montée des taux , il est proposé au conseil communautaire d'emprunter dès maintenant un montant de 700 000€ (valeur d'acquisition des terrains) pour bénéficier d'un taux fixe encore raisonnable.

Le DGS précise que la proposition de la Banque Postale comprend une période à taux variable de 3 mois puis un taux fixe de 10 ans. Cet artifice a été nécessaire pour que la banque puisse proposer un tel taux sans dépasser le taux d'usure en vigueur.

Il est précisé à Monsieur Cordelette que le taux effectif global du prêt est de 2,82 % et qu'il n'y a pas d'assurance pour les collectivités.

Monsieur ALLUCHON revient sur la pertinence d'avoir acheté des terrains à 7 € le mètre carré et de proposer un emprunt pour cet achat.

Monsieur RENARD répond que le Conseil communautaire a délibéré favorablement lors du dernier conseil. il n'y a pas lieu de revenir sur cette question. Concernant l'emprunt, il a été expliqué que c'est une opportunité avant une hausse importante des taux même si la situation financière de la Champagne Picarde ne l'exige pas.

Monsieur RENARD souhaite évoquer rapidement 2 perspectives de revente des terrains, soit à linkcity (filiale du groupe Bouygues), soit à la filière immobilière du Crédit Agricole.

Ces investisseurs seraient preneurs de 12 hectares sur la zone d'activité de Villeneuve et se chargeraient de la construction puis de la commercialisation de bâtiments adaptés aux besoins des entreprises.

Un très fort intérêt est démontré par ces investisseurs. Les perspectives de revendre du terrain et de création d'entreprise justifient pleinement l'acquisition des terres agricoles à 7 € le mètre carré. En cas de recettes liées aux ventes des terrains, l'emprunt contracté servira à la réalisation des travaux puisque la Champagne Picarde devra réaliser les voiries et réseaux publics sur la zone d'activité.

Les propositions des deux investisseurs ont été présentées en commission économie.

Une délibération sera proposée lors d'un prochain conseil communautaire(probablement en novembre) pour décider de signer une promesse de vente à LinkCity ou au Crédit Agricole

Le conseil communautaire, à l'unanimité

VALIDE la proposition de La Banque Postale

- Montant du contrat de prêt : 700 000 EUR
- Durée du contrat de prêt : 10 ans et 3 mois
- Objet du contrat de prêt : préfinancement d'une opération immobilière
- Taux fixe : 2.82% (TEG)
- Modalités de remboursement : mensuel
- Remboursement constant du capital
- coût du crédit : 103 000€

2. Achat de terrain CCAS (ZAE sissonne)

La zone d'activités intercommunale de Sissonne connaît actuellement un regain d'intérêt avec l'accueil prévu de nouvelles entreprises et la perspective de création d'une cinquantaine d'emplois .

Contiguë, la parcelle YM 61 d'une superficie de 18 927 m² peut être facilement intégrée à la zone d'activité, sans aménagement important pour la Champagne Picarde (desserte déjà assurée par la rue des artisans).

Cette parcelle appartenant au CCAS de Sissonne est actuellement cultivée par un agriculteur (bail rural).

Le CCAS de Sissonne a validé notre proposition d'achat pour un prix de 15 000 € (0,79€ env. /m²). La Champagne Picarde devra prendre également en charge les indemnités d'éviction qui devront être versées à l'exploitant

Monsieur ALLART trouve que l'indemnité d'éviction estimée est très élevée et voudrait savoir comment elle est calculée. Monsieur NORMAND est également étonné du montant de cette indemnité notamment si l'exploitant cesse son activité

Monsieur RENARD précise que, même en cas de cessation d'activité, le droit au bail peut-être cédé et a donc une valeur. Le calcul de l'éviction doit être précisé à l'occasion de la vente. l'indemnité sera proposée à l'exploitant, il devra l'accepter si son bail est encore en cours.

Il est proposé au conseil de délibérer uniquement sur le principe de payer l'indemnité d'éviction. Le montant définitif de l'éviction sera proposé au Conseil lorsqu'il sera définitivement connu. Il est par ailleurs précisé qu'il est nécessaire, pour pouvoir disposer librement des terrains, de régler cette indemnité d'éviction qui porte sur la parcelle YM 61 mais également sur une partie de la parcelle déjà propriété de la Champagne Picarde qui n'est pas vendable en l'état actuel des choses puisque grevée d'un bail.

Monsieur RENARD confirme à un délégué que les frais d'acquisition et d'éviction seront financés sur les fonds propres de la Champagne Picarde ?

Le conseil communautaire, à l'unanimité

VALIDE l'acquisition de la parcelle YM 61 d'une superficie de 18 927 m² au CCAS de SISSONNE pour un prix de 15 000 € (0,79€ env. /m²).

APPROUVE le principe de prise en charge de l'indemnité d'éviction à verser à l'exploitant

3. Remboursement attributions de compensation (la ville aux bois lès Pt)

À l'occasion d'une vérification du montant des attributions de compensation 2022, une erreur a été détectée dans le calcul de l'attribution de la commune de la Ville-aux-Bois-lès-Pontavert.

Cette erreur de la communauté de communes a conduit à majorer depuis plusieurs années, le montant de l'attribution de la commune. En effet, le paiement du FNGIR, pris en charge par la communauté de communes depuis 2018, n'a pas été déduit du montant de l'attribution de compensation de la commune.

Monsieur MARLIER demande si les attributions de compensation des autres communes ont été vérifiées?

Le DGS précise que les attributions de compensation sont calculées et vérifiées chaque année par les services comptables de la Champagne Picarde. Par ailleurs, les communes reçoivent chaque année en février un détail de l'évolution de leur attribution de compensation depuis 2016. Maires et secrétaires sont donc également en mesure de vérifier les montants annuels transmis.

Le conseil communautaire, à l'unanimité

SOLLICITE le remboursement par la commune de La ville au bois lès Pontavert à la Champagne Picarde d'un montant de 14 105 €.

4. Exonérations de TEOM 2023

Le conseil communautaire détermine annuellement les cas où les locaux à usage industriel ou commercial peuvent être exonérés de la taxe.

L'exonération nominative doit être approuvée annuellement par le conseil communautaire avant le 15 octobre de l'année pour être effective l'année suivante.

Le conseil communautaire, à l'unanimité

EXONÈRE les locaux industriels et commerciaux en activité uniquement si l'entreprise est en mesure de fournir comme justificatif le contrat justifiant qu'elle assure par ses propres moyens et à ses frais la collecte de ses déchets conformément au code de l'environnement.

- SCI GEM (FG COUVERTURE) - 5 ROUTHY DES MOUTONS 02820 MONTAIGU
- CRISTAL UNION - LA GLOIE DES BAS PRES 02190 CONDE SUR SUIPPE
- ASSOCIATION AUJOURD'HUI ET DEMAIN - 9001 RUE DU 8 MAI 1945 02150 SISSONNE
- AISNE BATIMENT - 0205 ET 9001 AU DESSUS DE LA TERRIERE 02350 GIZY
- EURL JVI NEGOCE - 5001F LE BOIS BINET 02350 SAINTE PREUVE
- EURL ADI DESIMEUR - 6 RUE DE SISSONNE 02150 LA SELVE
- TP ORFANI - 2 RUE DE LA CITÉ 02190 CONDE SUR SUIPPE (justificatifs non transmis à ce jour)
- SCI INVESDIS - 24 ROUTE DE LIESSE 02820 SAINT-ERME-OUTRE-ET--RAMECOURT
- SAS CARREFOUR PROPERTY FRANCE - 3 RUE PIERRE CURTIL 02190 GUIGNICOURT (justificatifs non transmis à ce jour)
- SA SANEF - LE MONT DE NIZY 02190 JUVINCOURT ET DAMARY

5. Remboursement TEOM 2021

Le conseil communautaire détermine annuellement les cas où les locaux à usage industriel ou commercial peuvent être exonérés de la taxe.

Pour l'année 2021, elles ont été approuvées lors du conseil communautaire du 4 septembre 2020,

Comme chaque année, l'exonération d'un bâtiment de l'EPHÈSE (bâtiment d'habitation collecté par le SIRTOM dans le cadre d'un contrat privé) n'a pas pu être prise en compte malgré la délibération.

Le conseil communautaire, à l'unanimité

REMBOURSE le montant de la TEOM 2021 à l'EPHÈSE pour un total de 854 € pour l'adresse - 27 rue quartier Leveau à Sissonne

6. Comité social territorial (remplace et annule la délibération du 14/06/22)

Un CST est obligatoirement créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents. En deçà de ce seuil, les collectivités territoriales et établissements publics relèvent du ressort du comité social territorial placé auprès du Centre de gestion.

L'effectif de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde comptabilisé au 1^{er} janvier 2022 est supérieur à 50 agents. Un CST doit ainsi être créé.

la Champagne Picarde a délibéré le 14 juin 2022 pour la création d'un CST.

Depuis, plusieurs communes (communes membres du service commun) ont émis leur souhait de rejoindre le CST de la Communauté de Communes : Concevreux, Goudelancourt-lès-Pierrepont, La Malmaison, Pignicourt (sous réserve du Conseil du 22 septembre) par délibération.

Le conseil communautaire, à l'unanimité

MODIFIE la délibération du 14 juin pour créer un Comité Social Territorial Commun avec les communes ayant délibéré en ce sens en lieu et place d'un Comité Social Territorial Local propre aux agents de la communauté de communes.

7. Recrutement accroissement d'activité Ch DOURNEL (MNS)

Suite à 2 années de travaux, le centre aquatique Rêvéo a ouvert ses portes le 14 mars 2022. La présence de deux bassins a permis de rencontrer un nouveau public et de proposer de nombreuses activités supplémentaires. Une équipe de 4 maîtres nageurs assure le fonctionnement de l'équipement depuis l'ouverture.

Pour permettre de renforcer encore l'offre des activités proposées au public (125 enfants inscrits annuellement à l' école de natation en septembre, 3 à 4 cours Rêvéo forme chaque jour plus un cours le samedi et dimanche) mais également d'assurer des périodes d'ouverture 7 jours sur 7 en proposant aux agents un planning acceptable, il est envisagé de recruter dans le cadre d'un contrat à durée déterminée en accroissement d'activité un cinquième maître nageur pour une durée hebdomadaire de 26 heures à compter du 1er septembre.

Le président insiste sur la qualité des prestations proposées au centre aquatique Rêvéo depuis son ouverture en mars 2022 et sur la satisfaction générale du public. Sur les 6 premiers mois, le centre aquatique a accueilli 51 000 visiteurs (la fréquentation de l'ancienne piscine en 2019 était de 41 000 par an), 130 enfants sont inscrits annuellement à l'école de natation, les activités Rêvéo forme sont proposés trois fois par jour ainsi que le samedi et le dimanche et connaissent un large succès.

Le recrutement d'un cinquième maître nageur est destiné à satisfaire le renforcement de ces activités depuis le 1er septembre. Les recettes issues de ces activités nouvelles permettront de financer en grande partie ce poste supplémentaire et de donner de la souplesse au planning des maîtres nageurs qui assurent l'ouverture de cet équipement 7 jours sur 7.

L'équipe est donc désormais composée de 5 maîtres nageurs et de deux agents à l'accueil.

Le président annonce un déficit prévisionnel annuel de la piscine similaire à celui de l'équipement précédent à savoir 300 à 350 000 € par an. Avant l' ouverture, une progression de ce déficit de l'ordre de 100 000 € était plutôt envisagée.

Francis MARLIER est étonné que la Champagne Picarde arrive facilement à recruter alors que la presse fait état de difficultés de recrutement.

Le président et le DGS précisent que le centre aquatique Rêvéo fonctionne très bien sous l'impulsion de Geoffrey Mignot, le chef de bassin, qui a mis en place beaucoup d'activités et qui mobilise son réseau pour les recrutements. La Champagne Picarde propose des conditions d'exercice et de salaire plus favorables que les structures voisines gérées en délégation de service public.

Monsieur CORDELETTE souligne que tous les retours des habitants sur le centre aquatique sont très positifs. Il propose qu'une journée découverte soit offerte sur les abonnements fitness.

Le DGS précise que les abonnements fitness commencent à être nombreux(une trentaine) . Cette proposition sera retenue d'autant plus qu'une nouvelle chargée d'accueil dispose désormais de son brevet d'état" activités en salle" et pourra proposer un accompagnement aux abonnés

Le conseil communautaire, à l'unanimité

CRÉE un emploi de Maître Nageur Sauveteur, relevant de la catégorie B, du grade d'éducateur territorial des Activités Physiques et Sportives, à raison de 26 heures hebdomadaires. Cet emploi sera pourvu par un agent non titulaire.

8. Recrutement accroissement d'activité Michael BRETON

Par délibération en date du 14 juin 2022 le Conseil communautaire validé la création d'un emploi non permanent (contrat de projet) pour l'accompagnement des jeunes de 12 à 17 ans.

La création de cet emploi avait pour objectif de permettre la poursuite de la mission du référent jeunes (Mickael BRETON) dans le cadre d'un contrat PEC échu fin août et non renouvelable.

Ce dernier a réussi à créer une dynamique, fédérer et coordonner les initiatives , proposer des activités éducatives favorisant le lien social entre les jeunes du territoire et en les ouvrant à de nouvelles perspectives à travers les activités culturelles et sportives proposées.

La signature de ce contrat de projet autorisé par la délibération du 14 juin était liée à un soutien financier de la CAF sur ce poste. La décision de la CAF quant au financement de ce poste n'interviendra qu'en janvier 2023.

Afin de ne pas interrompre la mission et dans l'attente de ces financements CAF, le conseil communautaire, à l'unanimité

CRÉE un emploi d'animateur jeunesse, relevant de la catégorie C, du grade d'adjoint territorial d'animation, à raison de 35 heures hebdomadaires. Cet emploi sera pourvu par un agent non titulaire.

9. Création poste (cadre A) : responsable petite enfance /CTG

A l'aube de la reprise en régie directe des deux crèches qui totalisent plus de 50 places d'accueil et plus de 20 salariés, de la volonté de poursuivre les actions dans le domaine de la parentalité, de créer deux LAEP (ou maison des 1000 jours) regroupés dans deux pôles petite enfance (Liesse notre Dame & Villeneuve sur Aisne), de poursuivre le développement des actions du Relais Petite Enfance (ex RAM) qui comprend plus de 250 assistantes maternelles mais aussi et surtout de maintenir une qualité de service irréprochable, il est nécessaire, en complément de notre coordinatrice enfance jeunesse actuelle, de recruter une personne pour assurer le bon développement et la bonne gestion de l'ensemble du service petite enfance.

A l'heure du bilan de la CTG signée en 2019 avec les services de la CAF, nous constatons que les services à la population se développent de façon exponentielle avec notamment la montée en puissance des actions à destination de la jeunesse (12-17 ans) et, de nouveaux projets dans le champ de l'action sociale (EVS ou centre social) pourraient voir le jour d'ici quelques années en lien avec le développement des tiers-lieux.

Parallèlement, notre coordinatrice, Laura Havel, a émis le souhait de travailler à temps partiel à compter du 01/09/2022 et, la secrétaire de la crèche trotti'nous qui assure le suivi administratif et comptable de la structure quittera ses fonctions en fin d'année sans être remplacée.

Cette réduction du temps de travail va impacter le fonctionnement du service et justifie l'embauche d'un coordinateur en complément sous réserve des financements de la CAF pour ce poste (24 000€). Une demande est en cours d'instruction auprès de ces services.

Les missions principales confiées à cet agent sont les suivantes :

- *Manager, coordonner les différents établissements du service gérés par la collectivité
- *Assurer le suivi administratif, financier et humains des deux crèches en lien étroit avec les services comptables et RH de la CCCP.
- * Assurer le bon développement, la bonne gestion de l'ensemble du service
- * Conduire et proposer des projets en faveur des jeunes enfants du territoire
- * Accompagner la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la CTG
- * Impulser et mettre en œuvre la politique petite enfance
- * Mettre en adéquation l'offre et la demande des places en crèche
- * Animer la mise en réseau des acteurs du secteur de la petite enfance.
- * Participer aux stratégies du territoire en matière de petite enfance en collaborant à l'écriture de la CTG et à sa mise en oeuvre
- * Conseiller les élus en matière de petite enfance

Monsieur BOULANGER précise que ce poste est nécessaire pour garder un très bon niveau de service, permettre de suppléer les directeurs et d'assurer des remplacements si nécessaire. Sur le plan financier cette dépense nouvelle sera subventionnée par la CAF et se substituera aux dépenses d'un agent des crèches qui part en retraite(secrétariat).

Cet agent sera également chargé de suivre la rédaction du nouveau contrat CTG avec la CAF qui conditionne tous les financements services à la population pour les 5 prochaines années.

Le conseil communautaire, à l'unanimité

CRÉE un emploi permanent d'éducateur territorial de jeunes enfants à temps complet à compter du 01 décembre 2022.

10. Aide au poste 2023 DRAC (lecture publique)

La Communauté de Communes Champagne Picarde est engagée depuis plusieurs années dans le développement de la lecture publique. Le réseau de bibliothèques compte aujourd'hui 9 équipements adhérents que sont les bibliothèques de Amifontaine, Bucy-lès-Pierrepont, Condé-sur-Suippe, Coucy-lès-Eppes, Neufchâtel sur Aisne, Pontavert, Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt, Sissonne et la ludothèque de Goudelancourt-lès-Pierrepont. Cet engagement partagé s'est concrétisé par la signature du Contrat Territoire Lecture pour la période 2019-2022.

Le conseil communautaire, à l'unanimité

SOLLICITE le renouvellement de la participation financière de la DRAC à hauteur de 7 000€ pour l'année (septembre 2022/ septembre 2023) et de la participation financière du Conseil Départemental de l'Aisne pendant cinq ans à compter de la date de recrutement

Monsieur BOULANGER précise que les emplois sont existants et que la délibération est uniquement nécessaire pour joindre au dossier de renouvellement de demande de subvention.

Les emplois financés sont les suivants:

Christelle Dupont (lecture publique /23h) : 7000 € DRAC + 3300 € communes

Charlotte Mauze (lecture culture / 35 h) : 10 000 € (DRAC) + conseil départemental 50% du brut chargé pendant 2 ans puis 20%

11. Offre locale CNAS (centre aquatique Rêvéo)

Créé en 1967, le Comité National d'Action Sociale (CNAS) est une association loi 1901 à but non lucratif. À l'instar d'un Comité d'Entreprise, il propose des prestations d'action sociale et culturelle aux agents et salariés des structures territoriales. Les prestations du CNAS permettent d'accompagner les bénéficiaires dans les différents moments de leur vie (mariage, naissance, permis de conduire, décès, problèmes financiers, handicap, prêts, vacances, sport, loisirs, culture, ...).

Il existe par ailleurs pour les bénéficiaires du CNAS des offres locales, permettant à ces derniers de bénéficier de tarifs préférentiels grâce au partenariat avec de multiples établissements dans des domaines très variés tels que le sport, les loisirs, le bien être, les voyages et la culture.

Le Centre Aquatique Rêvéo pourrait être inscrit dans les offres locales en devenant partenaire du CNAS à compter du 1^{er} novembre 2022.

Cette inscription permettra en outre de rendre plus visible le Centre Aquatique Rêvéo auprès des bénéficiaires du CNAS et de promouvoir le territoire de la Champagne Picarde.

Sur simple présentation de leur carte adhérent (ou de leur attestation de droit) à l'accueil du Centre Aquatique Rêvéo, les bénéficiaires du CNAS profiteront immédiatement d'un tarif réduit.

Le conseil communautaire, à l'unanimité

AUTORISE le Président à signer la convention de prestation avec le CNAS en proposant FIXE une réduction de 10 % sur prestations suivantes

- carte 10 entrées public enfants et adultes
- carte 10 séances offres reveau forme
- abonnement annuel salle de sport

Il est précisé à Monsieur RASSIN que cette offre CNAS permet à tous les adhérents de bénéficier des tarifs réduits. Ce n'est pas une offre pour le personnel de la Champagne Picarde.

12. Modification de la durée hebdomadaire d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps non complet

Afin de répondre aux besoins de certaines communes, la Champagne Picarde a créé un « service commun secrétaires de Mairies » mis en place au 1er janvier 2022 suite aux conventions signées avec 10 communes du territoire.

L'adhésion des communes au service commun par les communes suite à la signature de la convention entraîne de droit, le cas échéant, le transfert du personnel vers la Champagne Picarde.

Les fonctionnaires territoriaux ou les agents non titulaires qui remplissent leurs fonctions au sein des communes adhérentes sont donc automatiquement transférés dans les conditions de statuts et d'emploi qui sont les leurs.

Par délibération du 12 décembre 2021, le Conseil Communautaire a créé plusieurs postes en ce sens, dont un poste permanent d'adjoint administratif à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 24 heures. Cette durée hebdomadaire correspondait aux besoins des communes de Lor (9 heures) et d'Amifontaine (15 heures).

Par demande écrite de la commune de Lor en date du 12 juillet 2022, la commune souhaite un avenant à la convention du service commun qui la concerne pour réduire la durée de mise à disposition d'un agent à raison de 5 heures hebdomadaires.

Par demande écrite de la commune d'Amifontaine en date du 20 juillet 2022, la commune souhaite un avenant à la convention du service commun qui la concerne pour augmenter la durée de mise à disposition d'un agent à raison de 22 heures hebdomadaires.

L'agent mis à disposition de ces deux communes a sollicité par demande écrite en date du 30 août 2022, une réduction de son temps de travail pour convenances personnelles à raison de 22 heures hebdomadaires et son souhait de ne plus être mis à disposition de la commune de Lor.

Afin de répondre favorablement à la demande de l'agent, Le conseil communautaire, à l'unanimité

APPROUVE à compter du 1^{er} octobre 2022, la réduction la durée hebdomadaire de travail de cet emploi permanent à temps non complet de 24 heures afin de réduire sa durée hebdomadaire à 22 heures.

13. Décisions budgétaires modificatives

13.1. Budget Général

Dans l'attente de la création d'un budget ZAC, il est proposé d'inscrire au budget général les opérations liées à l'acquisition et au financement des terrains liés à l'extension de la zone d'activités de Villeneuve. L'ensemble de ces opérations sera réimputé ultérieurement au budget ZAC.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité
VALIDE la décision modificative suivante :**

Dépenses investissement
2111 terrains nus : 700 000 €

Recettes investissement
1641 emprunts : 700 000 €

13.2. budget ZAE Sissonne

Les recettes issues des ventes de bâtiments (DENEUX et DERVILLERS) pour un montant de 90 001 € avait été imputées par erreur sur le budget ZAE Sissonne. Ces recettes doivent être réaffectées sur le budget annexe Bâtiments économiques.

Pour équilibrer le budget annexe ZAE et prendre en charge l'annulation du titre, une délibération modificative est nécessaire.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité
VALIDE la décision modificative suivante :**

Dépenses fonctionnement
673 titres annulés sur exercice précédent : 90 001 €

Recettes fonctionnement
7015 vente de terrains aménagés : 90 001 €

13.3. Budget ZAE Villeneuve-sur-Aisne

Suite aux observations de la préfecture concernant le budget ZAE de Villeneuve-sur-Aisne, il apparaît une inégalité entre les recettes de fonctionnement du chapitre 042 et les dépenses d'investissement du chapitre 040. Pour régulariser le budget, il convient de prendre la décision modificative ci-dessous.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité
VALIDE la décision modificative suivante :**

Section de fonctionnement :

Recettes :

Chapitre 042 :

Article 71355 « Variation de stock de terrains aménagés » : - 84 903,97 €

Chapitre 70 :

Article 7015 « Ventes de terrains aménagés » : + 84 903,97 €

Francis MARLIER demande si le cadastre en ligne est disponible via le nouveau logiciel droit des sols. Le DGS lui précise que les données cadastrales sont accessibles (logiciel SIRAP) pour toutes les communes sous PLU ou carte communale instruites par la Champagne Picarde.

Il est précisé à Monsieur RASSIN que la dernière livraison de VTT électriques n'est toujours pas arrivée. Le bilan des locations sur l'été 2022 dans les France service est très mitigé. De nouvelles propositions pour la location des vélos électriques à compter du printemps 2023 seront décidées prochainement.

Le président rappelle qu'un conseil supplémentaire sera ajouté au calendrier courant novembre 2022 concernant la vente des parcelles la zone d'activité de Villeneuve-sur-aisne.

La séance est close à 21h10

Le Président
Alain LORAIN



Secrétaire de séance
Philippe DUCAT